

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 05/03/2025

Référence
2025-21

Objet de la délibération
Avenants Maison d'Assistantes Maternelles

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Date de la convocation
25/02/2025

Date d'affichage
25/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 12/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
12/03/2025

L'an 2025 et le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GORGET Stéphane

### **Objet : Avenants Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents, qu'il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

- lot n° 5 Entreprise Barbier pour la baie coulissant, avenant n°1 en plus-value : 1 030.00 € nouveau marché réévalué ht : 36 165.00 €

- lot n° 9 Entreprise Boulfray pour Plinthe PVC à la place de Plinthe bois, avenant n°1 en plus-value : 2 000.27 € nouveau marché réévalué ht : 15 959.12 €

- lot n°2 Entreprise Sabin pour la ventilation en façade pignon, avenant n°1 en plus-value : 626.56 € nouveau marché réévalué ht 93 720.48 €

- lot n°8 Entreprise Métier pour le carrelage, avenant n°1 en moins-value : 3 875.21 € nouveau marché réévalué ht 6 986.87 €

- lot n°4 Entreprise CCV pour la sortie rejet aire, avenant n°1 en moins-value : 190.00 € nouveau marché réévalué ht 32 975.70 €

- lot n°1 Entreprise SECOP pour le plancher chauffant, avenant n°1 en plus-value : 2 827.79 € nouveau marché réévalué ht 49 594.14

- lot n°6 Entreprise Leroi pour la menuiserie bois, avenant n°1 en moins-value : 692.46 € nouveau marché réévalué ht 24 630.22 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires du marché de la construction de la MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles,
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Communal de l'année.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/03/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, is written over the official stamp and extends to the right.